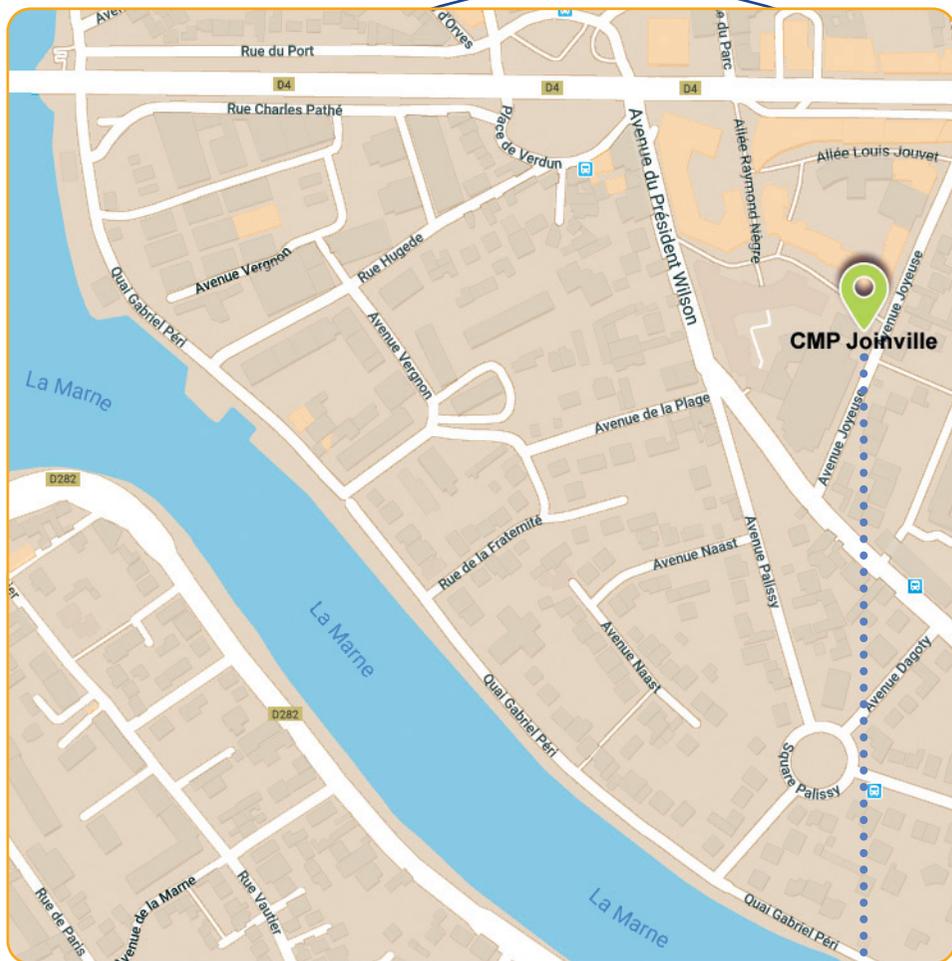


Venir au CMP



Données cartographiques ©2021 Google

Accès transport

- RER A : Joinville-le-Pont
- Bus : 106, 108, 110 (Verdun), et 201 (Dagoty)



Retrouvez le CMP Joinville sur
www.hopitaux-saint-maurice.fr/CMP-Joinville/5/138/53

© Hôpitaux de Saint-Maurice - Février 2022

Centre médico- psychologique

CMP enfants Joinville

Missions

- Le **Centre Médico-Psychologique** (CMP) est géré par l'Union pour la Défense de la Santé Mentale (UDSM) en convention avec les Hôpitaux de Saint-Maurice.
- Il s'agit d'un lieu de **consultation, d'évaluation et de traitement ambulatoire**.
- C'est le dispositif de base du secteur qui accueille en première intention toutes les demandes émanant des enfants adolescents, parents et professionnels de l'enfance concernés.

Pôle 94102- CCASA



www.hopitaux-saint-maurice.fr



●●● Pour qui ?

Le CMP accueille les **bébés, enfants et adolescents et leur famille** qui présentent des troubles psychologiques ou psychiatriques variés :

- toute manifestation de souffrance psychique,
- troubles ou retard de développement psychomoteur ou du langage,
- troubles du sommeil, de l'alimentation, du comportement, de la relation...

- Il s'adresse exclusivement aux **enfants domiciliés sur la commune de Joinville-le-Pont**.

●●● Où, comment ?

- Il se trouve de l'autre côté du pont de Joinville à environ **15 minutes du RER de Joinville-le-Pont**.
- Le CMP fait partie du 2^e secteur de psychiatrie infanto-juvénile du Val-de-Marne 94102-CCASA.

- Les consultations sont intégralement **prises en charge par la Sécurité sociale**.

●●● Les soins

Les modalités des soins

- La demande de rendez-vous est faite auprès des secrétaires puis la **famille est reçue par un consultant** (médecin psychiatre ou psychologue) sous la responsabilité du médecin psychiatre responsable.
- Les réponses thérapeutiques sont faites au cas par cas. Le consultant, en concertation avec l'équipe, peut **proposer un suivi de l'enfant, de ses parents ou de sa famille**, des médiations orthophonique ou psychomotrice, individuellement ou en groupe.

La famille

- La **prise en compte de la demande des parents** est un facteur déterminant de la prise en charge. Le référent les **rencontre régulièrement** pour rediscuter de la pertinence des soins.
- L'**avis de l'enfant est systématiquement recherché** dès lors qu'il est en mesure de participer au projet.
- L'**environnement** social, scolaire, culturel, sanitaire, éducatif... de l'enfant est **pris en compte**.
- La **régularité des rendez-vous est un facteur fondamental de l'évolution de l'enfant**. Les absences trop fréquentes peuvent remettre en cause le suivi.

Les partenariats

- Le CMP, dans le cadre de sa mission de service public, est en réseau avec les services de l'enfance : **médicaux, médico-sociaux, sociaux, éducation nationale** dans le respect du secret médical et professionnel partagé.

●●● Une équipe pluridisciplinaire

- pédopsychiatres
- orthophonistes
- cadre de santé
- psychomotricien
- assistante sociale
- secrétaires médicales
- psychologues